

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00487

Numéro SIREN : 511 224 834

Nom ou dénomination : A.R.2.I.

Ce dépôt a été enregistré le 11/10/2023 sous le numéro de dépôt B2023/011940

Rubrique	Montant N	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	5 105	3 490	1 615	1 618
Immobilisations financières				
Actif immobilisé	5 105	3 490	1 615	1 618
Stocks de matières premières, approvisionnements, en cours de production				
Stock de marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	13 532		13 532	7 661
Autres créances				10 960
Valeurs mobilières de placement				107 866
Disponibilités	149 934		149 934	90 481
Charges constatées d'avance				
Actif circulant	163 466		163 466	216 968
TOTAL GÉNÉRAL	168 571	3 490	165 081	218 586

Passif

Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Capital social ou individuel	6 500	6 500
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	650	650
Réserves réglementées		
Autres réserves		
<i>Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants</i>		
Report à nouveau	37 268	137 295
Résultat de l'exercice	62 922	49 973
Provisions réglementées		
Capitaux propres	107 340	194 418
Provisions pour risques et charges		
Autres emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés		226
Autres dettes	57 741	23 942
<i>Dont comptes courants d'associés de l'exercice N</i>	47 358	
Produits constatés d'avance		
Dettes	57 741	24 169
TOTAL GÉNÉRAL	165 081	218 586

Rubriques	01/04/2022	01/04/2021	Variation	
	03/12	31/03/2022		
	12		Montant	%
Immobilisations corporelles	1 615	1 618	(3)	-,18
2157 Agencements	711	711		
2183 Matériel informatique	4 395	3 816	578	15,15
2815 Amortissement agencements	(275)	(204)	(71)	-34,85
28183 Amortissement mat. informatique	(3 215)	(2 705)	(510)	-18,86
Actif immobilisé	1 615	1 618	(3)	-,18
Créances clients et comptes rattachés	13 532	7 661	5 871	76,63
411 Clients	13 532	7 661	5 871	76,63
Autres créances		10 960	(10 960)	-100,00
2033A.AK Valeur saisie		10 960	(10 960)	-100,00
Valeurs mobilières de placement		107 866	(107 866)	-100,00
508 Compte à terme		107 866	(107 866)	-100,00
Disponibilités	149 934	90 481	59 453	65,71
5121 Banque principale	149 934	90 481	59 453	65,71
Actif circulant + comptes de régularisation	163 466	216 968	(53 502)	-24,66
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	165 081	218 586	(53 505)	-24,48
Capital social ou individuel	6 500	6 500		
101 Capital	6 500	6 500		
Réserve légale	650	650		
1061 Réserve légale	650	650		
Report à nouveau	37 268	137 295	(100 027)	-72,86
110 Report à nouveau (solde créditeur)	37 268	137 295	(100 027)	-72,86
Résultat de l'exercice	62 922	49 973	12 949	25,91
Capitaux propres	107 340	194 418	(87 078)	-44,79
Fournisseurs et comptes rattachés		226	(226)	-100,00
2033A.FN Valeur saisie		226	(226)	-100,00
Autres dettes	57 741	23 942	33 799	141,17
444 Etat - Impôts sur les bénéfices	3 795	11 512	(7 717)	-67,03
44551 TVA à décaisser	4 333	5 320	(987)	-18,55
445712 TVA collectée 20 %	2 255	1 277	978	76,63
455 Associés - Comptes courants	47 358	5 833	41 525	711,85
Dettes et comptes de régularisation	57 741	24 169	33 573	138,91
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	165 081	218 586	(53 505)	-24,48

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS

Immobilisations

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	710,67			710,67
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	3 816,23	578,33		4 394,56
Immobilisations financières				
TOTAL	4 526,90	578,33		5 105,23

Amortissements

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	203,93	71,07		275,00
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	2 704,71	510,19		3 214,90
TOTAL	2 908,64	581,26		3 489,90

COMPTES ANNUELS

AR2I

**52, rue gabriel PERI
42100 SAINT-ETIENNE**

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

FOREZ EXPERTISE ET CONSEIL
15, avenue de la gare
42480 LA FOUILLOUSE



AR2I

Société par Action Simplifiée Unipersonnelle

Capital : 6 500 Euros

Siège social : 52 rue Gabriel Péri

42100 SAINT ETIENNE

511 224 834 RCS SAINT ETIENNE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE **L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE** **DU 1er Aout 2023**

Je soussigné Monsieur **Ugur DUR** agissant en qualité de Président et de seul actionnaire de la société **AR2I**, au capital de 6 500 euros, divisée en 650 actions de 10 euros chacune, réuni en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation du Président.

Est présent :

- Monsieur **Ugur DUR** possédant **650 actions**.

Seul actionnaire de la société et représentant en tant que tel, la totalité des actions composant le capital de la société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur **Ugur DUR**, Président actionnaire unique.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2023 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Etat sur les conventions réglementées visées par l'article L 223-19 du code de commerce ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- Les statuts de la société ;
- La feuille de présence ;
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 Mars 2023 ;
- Le rapport de gestion établi par la gérance ;
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leurs dispositions au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée du rapport de gestion établi par la gérance.

Puis, le président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 Mars 2023, tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 Mars 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Le résultat comptable de l'exercice présente un bénéfice de 62 922 € :

- Réserve légale de l'exercice : 0 €

Le bénéfice distribuable de l'exercice est de 100 190 € :

- Dividendes bruts : 100 000 €

- Report à nouveau créateur de l'exercice : 190 €

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social : 6 500 €

- Réserve légale : 650 €

- Report à nouveau créateur : 190 €

Situation nette : 7 340 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'associée unique précise le montant des dividendes versés au titre des trois derniers exercices :

- 31 Mars 2022 : 150 000 € ;
- 31 Mars 2021 : 150 000€ ;
- 31 Mars 2020 : 150 000 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique déclare qu'aucune convention visée par l'article L. 223-19 du code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice au 31 mars 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

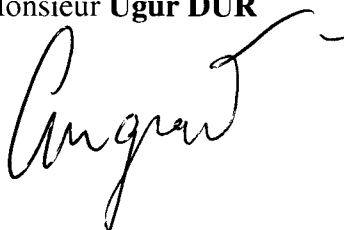
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par chacun des associés.

Signature

Monsieur Ugur DUR

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ugur', with a long horizontal stroke extending to the right.